

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 26 juin 2015

**Transfert de la délivrance et du renouvellement  
des cartes d'agent immobilier à la CCI**

La Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR prévoit à son article 24 que la compétence relative à la délivrance des titres en matière immobilière est transférée des services de la Préfecture aux services des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le transfert de cette compétence est effectif à compter **du 1er juillet 2015**.

**A compter de cette date**, les personnes souhaitant obtenir la délivrance ou le renouvellement d'une carte d'agent immobilier ou une attestation collaborateur devront faire appel aux services du Centre de Formalités des Entreprises de la CCI Haute-Saône aux coordonnées ci-dessous :

SECTEUR DE GRAY - VESOUL			
Mme Caroline BOYER	27 Avenue Aristide Briand BP 90019 70001 VESOUL Cedex	03.84.96.71.00	cfe@haute-saone.cci.fr
SECTEUR DE LURE - HERICOURT			
Mme Fany MALOUVET	8 Rue des Jardins BP 89 70204 LURE Cedex	03.84.96.71.00	cfe@haute-saone.cci.fr

